

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE CONTRÔLEUR DES TRAVAUX**

**REGLES STATUTAIRES POUR ETRE PROMOUVABLE**

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Conditions</b>           | <p><b>Cas 1</b> : fonctionnaires du cadre d'emplois des agents de maîtrise et les adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe comptant <b>10 ans de services effectifs dont 5 ans dans leur cadre d'emplois.</b></p> <p><b>Cas 2</b> : fonctionnaires du cadre d'emplois des adjoints techniques comptant <b>10 ans de services effectifs dont 5 ans dans leur cadre d'emplois + examen professionnel</b></p> |
| <b>Limite</b>               | <p><b>Cas 1</b> : <b>1 nomination pour 2 recrutements par d'autres voies</b> (concours, mutation) dans le cadre d'emplois</p> <p><b>Cas 2</b> : <b>1 nomination pour 2 promotions interne du cas 1</b></p>   |
| <b>Règles internes</b>      | <b>TOS</b> : si fonction d'encadrement   |
| <b>Promotions possibles</b> | <p><b>Cas 1</b> : nombre d'agents pouvant prétendre à accéder à ce grade → <b>305 : 7 promotions possibles</b></p> <p><b>Cas 2</b> : nombre d'agents pouvant prétendre à accéder à ce grade (examen professionnel) → <b>14 : 3 promotions possibles</b></p>  |

L'institution territoriale par l'intermédiaire de Madame La Présidente de la CAP B propose de promouvoir

- 7 agents ayant la double condition : **promouvable et examen professionnel.**
- 3 agents par quota (1 siège – 2 EPLE)

**La CGT ne peut être d'accord avec la répartition des promotions de l'autorité fonctionnelle.**

La **CGT** demande que la répartition des promotions pour être promus soit issue des règles statutaires : **soit 7 promus issus du cas 1 (quota) et 3 issus du cas 2 (examen professionnel).**

La **CGT** dans un souci de transparence de crédibilité et d'égalité de traitement propose de retenir les critères suivants :

- ① retenir le grade le plus élevé soit en premier ATP1, puis ATP2 et si besoins AT1 ;
- ② l'ancienneté dans le grade ;
- ③ l'ancienneté dans l'échelon ;
- ④ évaluation (a.b.c.d.e) ;

La prise en compte du management de personnel sur le poste occupé ou sur le futur poste qui pourrait être occupé peut être un élément départageant.

Les propositions de la **CGT** sont rejetées par Madame la Président de la CAP B. Madame la Présidente déclarant que l'ancienneté et le grade ne sont pas des critères de priorité.

Madame la Présidente **maintient donc la décision** de répartir les promotions en affectant **7 postes pour les agents ayant la double condition** : (*quota et examen professionnel*) et **3 postes par quota**.

Suite au débat, et aux interventions de la **CGT** et au vue des dossiers des 14 agents ayant la double conditions, **elle propose d'en retenir 6 dont 2 ATP2....**

Elle propose également de retenir 1 agent du siège Région et 3 agents issus des Lycées.

#### **PROPOSITION COLLECTIVITE TERRITORIALE**

- **PREVOST Pascal**, ATP1 Lycée Rimbaut Sin le Noble – examen professionnel
- **CRUYPENINCK Hervé**, ATP1 Lycée d'Archicourt Hénin Beaumont – examen professionnel
- **BARBIER Bernard**, ATP1 Lycée de l'AA Saint Omer – examen professionnel
- **STORNE Thierry**, Siège Région
- **ROUSSEL Frédéric**, ATP1 Lycée Montebello Lille – examen professionnel
- **BONNELS Philippe**, ATP1 EMOP Lycée Diderot Carvin
- **COUDOUX Christophe**, ATP2 Lycée Jean Prouvé Lomme – examen professionnel
- **DELOBELLE Jean Philippe**, ATP1 Lycée travaux publics Bruay la Buissière
- **VINCENT Serge**, ATP1 EMOP Lycée du Hainaut Valenciennes
- **COENDA Jacques**, ATP2 Lycée jean Perrin Lambersart – examen professionnel

#### **PRECISIONS :**

Nos interventions en aucun cas ne sont faites contre les agents retenus par l'autorité territoriale, **ils sont compétents et sont de très bon professionnels.**

**Notre désaccord sur ce choix c'est qu'il n'inclut pas les critères d'ancienneté et la manière de servir que la CGT revendique, ceci dans un souci de transparence et d'équité.**

De nombreux collègues au vue du choix de l'autorité territoriale seront démotivés ce qui entrainera certainement des incompréhensions, voire des suspicions

Les élus de la **CGT** à la CAP B sont à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire :

- ✚ Elu : **MICHEL BERNARD 06.83.70.31.14**
- ✚ Expert : **DEWULF FABRICE 06.26.34.39.47**

Amitiés syndicales

FABRICE DEWULF

**Nota : la CAP B a émis un avis, c'est le Président du Conseil Régional Nord Pas de Calais qui valideras la liste des 10 promus.**